

## **Conseil municipal du 12 février 2015**

### **Présentation du rapport développement durable 2014**

**Stéphane Prat, adjoint à l'écologie urbaine et à la transition énergétique**

Monsieur le Maire,

Cher-e-s collègues,

Mesdames, messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter, ce soir, le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable qui est un exercice obligatoire depuis la loi Grenelle II et qui doit se faire concomitamment avec le débat d'orientation budgétaire.

Selon la définition donnée par le rapport Brundtland, document fondateur de la prise en compte des enjeux environnementaux au niveau international, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Depuis le sommet de la Terre de Rio en 1992, on sait que les collectivités sont des acteurs indispensables dans la mise en œuvre du développement durable.

Elles maîtrisent aujourd'hui de nombreux outils pour assurer un développement durable de leurs territoires.

En France, la Loi Grenelle I cite les collectivités comme « *des acteurs essentiels de l'environnement et du développement durable* », ayant des rôles « *complémentaires, tant stratégiques qu'opérationnels* ».

Le rapport sur la situation d'Ivry-sur-Seine en matière de développement durable vise précisément à dresser l'inventaire des politiques publiques mises en œuvre à Ivry qui participent à cette démarche de développement durable de notre territoire.

S'il me revient l'honneur d'être le rapporteur de ce document en tant qu' élu à l'écologie urbaine et à la transition énergétique, vous avez sans doute constaté à sa lecture que beaucoup d'entre nous apportent leur pierre à cette démarche de développement durable à travers leur délégation. Je pense notamment à l'habitat, à l'aménagement urbain, à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, entre autres.

Le rapport illustre la transversalité de la notion de développement durable et sonne comme un rappel : nous avons l'impérative nécessité à travailler en commun pour non seulement mener à bien notre programme municipal mais

aussi prendre notre part au défi global d'un développement soutenable pour la sauvegarde de notre planète.

Ce rapport se découpe en deux grandes parties.

Premièrement, il dresse le portrait de notre territoire. Le développement durable est en effet l'un des piliers qui prévaut lors de la conception de nos politiques publiques. Elles doivent répondre au maximum aux finalités suivantes :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources ;
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.

La deuxième partie recense les bonnes pratiques de l'administration municipale. La municipalité est elle-même un acteur mettant en œuvre le développement durable dans son fonctionnement.

Nous avons pris acte des remarques formulées par l'opposition à propos de l'édition 2013 présentée en avril 2014 et le rapport fait donc 40 pages de plus. En effet, Les indicateurs sont plus nombreux et plus précis, la question des berges de Seine a été intégrée et la cohésion sociale et la solidarité entre

territoires et entre générations est plus explicitement représentée. Certaines questions n'ont pas été traitées parce qu'elles le seront ultérieurement dans d'autres documents spécifiques. De plus, le rapport de développement durable n'a pas vocation à se substituer au rapport d'activités de la ville.

Sans vous faire le catalogue des politiques publiques ivryennes contribuant au développement durable (le rapport est fait pour ça), il me semble important de m'arrêter sur plusieurs exemples symboliques de notre action.

Premièrement, en cette année où Paris accueille les négociations internationales sur le climat, la fameuse COP21, il paraît indispensable de s'arrêter sur l'avancement du futur réseau de chaleur. Le projet avance rapidement. Le permis de construire été déposé l'année dernière, et il fera l'objet d'un « dialogue compétitif » portant sur la qualité architecturale afin d'intégrer la station de géothermie dans son environnement urbain. Les travaux d'exécution du réseau de distribution sur Ivry-Confluence et du « feeder » (la principale conduite d'alimentation) ont débuté entre la place Gambetta et la place de l'Insurrection ainsi que sur le boulevard Brandebourg. L'installation du réseau se poursuit en ce début 2015 et les premiers travaux sur le site même de la station de géothermie ont eux aussi démarrés. Les travaux de forage devraient débuter à l'automne après l'aménagement important du site et l'installation du puits. Le raccordement des secteurs Casanova et Pierre-et-Marie-Curie,

fonctionnant aujourd'hui au gaz sera entrepris dans un second temps. Ainsi, la mise en service du réseau devrait être effective à l'automne 2016 : l'hiver 2016-2017 verra les premiers logements et équipements chauffés par la géothermie. C'est évidemment un projet majeur pour notre collectivité puisqu'elle va à la fois réduire ses émissions de gaz à effet de serre (quelques 8300 tonnes de CO<sub>2</sub> sont ainsi évités uniquement sur le secteur d'IC) mais également diminuer de 23% la facture de chauffage moyenne des ivryens et des ivryennes.

La création de ce puit de géothermie va s'accompagner, au cours de l'année je l'espère, par la création d'un service énergie : il aura pour mission la gestion des installations des équipements municipaux, le suivi de leurs consommations, d'engager les travaux d'amélioration en terme de performance énergétique, de conduire des études de performances thermiques, mais aussi le suivi de l'important chantier du réseau de chaleur. Il pourrait tout autant être un service ressource sur ces questions au niveau des professionnels et du grand public en lien avec les permanences du PACT de l'Est parisien et de l'agence de l'Energie du Val-de-Marne sur ces questions.

Deuxième exemple du développement durable de notre territoire, concerne la ZAC du plateau qui est en passe d'obtenir le label national éco-quartier. En effet, nous avons adopté la Charte nationale des éco-quartiers lors du conseil

municipal de septembre 2014 ce qui peut nous permettre d'obtenir cette labélisation pour cette opération de renouvellement urbain.

Enfin troisième exemple avec la prévention des nuisances liées à l'exposition aux ondes électromagnétiques : en l'absence de cadre juridique contraignant nous avons prévu la création d'une charte pour améliorer les relations entre les opérateurs et la Ville et renforcer la transparence envers les habitants et la collaboration avec les services municipaux. Je suis heureux de vous annoncer que grâce à la combativité de Laurence Abeille, députée EELV du Val de Marne, ce cadre contraignant existe désormais ! Avec la loi Abeille, nous avons désormais un cadrage légal et administratif fort dont nous pouvons nous saisir pour faire avancer certaines revendications des citoyens. Chaque implantation d'antenne-relais sera désormais assortie d'une procédure d'information préalable à plusieurs échelons territoriaux. Le dossier d'information remis par toute personne souhaitant exploiter une installation radioélectrique devra comprendre une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques.

Ces trois exemples sont assez parlants du changement de modèle de développement que nous essayons d'impulser à Ivry. Le programme sur lequel nous avons été élus regorge encore de propositions qu'il nous faut mettre en œuvre. Une expérimentation de la collecte sélective des bio-déchets bien sûr pour démontrer au Sycatom qu'une autre gestion des déchets est possible.

Un plan pour la préservation de la biodiversité même si ce projet est en cours de réalisation avec la signature prochainement de la charte régionale sur la biodiversité. Le développement des itinéraires cyclables et des aménagements urbains durables pour diminuer le recours à la voiture.

Malheureusement tous les leviers ne sont pas entre nos mains et nous sommes tributaires de certains choix gouvernementaux mais aussi du lobbying intense d'intérêts privés dont font l'objet les parlementaires français.

Ainsi concernant la rénovation thermique des logements, nous espérons que la loi sur la transition énergétique sera à la hauteur de nos ambitions et qu'elle donnera aux collectivités les moyens d'agir.

Le projet de loi sur la métropole du Grand Paris apporte lui aussi son lot d'incertitudes juridiques. En effet nous avons prévu de mettre en place un plan climat air énergie au niveau de la CASA. Mais qu'en sera-t-il si nous sommes dessaisis de cette compétence au profit de la métropole ?

Enfin mettre en œuvre le développement durable induit un coût financier. Investir dans des politiques publiques décarbonées, c'est investir pour l'avenir car si les cours des énergies fossiles sont au plus bas en ce moment, diminuer notre dépendance à ces énergies nous mets à l'abri d'une future flambée des prix

que chacun sait inéluctable en raison de la raréfaction de ces matières premières. Encore faut-il pouvoir investir ! En imposant une dramatique baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, le gouvernement prend entre autre le risque de ralentir gravement la transition écologiques de nos territoires.

D'autant que si nous devons nous féliciter des résultats obtenus depuis la publication du premier rapport, l'impartialité de cette édition 2014 et la lucidité de son regard sans concession sur la situation d'Ivry nous rappelle que nos marges de progression sont énormes notamment en ce qui concerne le volet écologique du développement durable. En effet, le Val de Marne figure à la dernière place du palmarès de l'écologie dressé par l'hebdomadaire « La Vie ». C'est donc une terre de mission pour la transition écologique.

Les attentes des ivryens et des ivryennes en matière d'environnement sont de plus en plus fortes. Le succès de la liste « Ivry au Cœur » et de son ambitieux programme en matière d'écologie en sont la preuve. Nous devons donc répondre rapidement à ces attentes et surtout davantage communiquer sur ce que nous avons déjà réussi à mettre en œuvre avec succès.

De plus, l'administration le fait remarquer avec pertinence : les ivryen-nes sont insuffisamment sensibilisés aux enjeux et aux objectifs du développement



durable. Or cette année nous avons l'opportunité de bénéficier d'une fenêtre médiatique sans précédent avec la tenue de la COP21.

La volonté des territoires de prendre leur part face à l'urgence du défi lié au dérèglement climatique s'est exprimée à travers l'appel de Bordeaux, une déclaration politique cosignée par des élus locaux de tous bords politiques il y a deux semaines lors des 16èmes Assises de l'énergie.

Les signataires de cet appel ont appelé les chefs d'Etat qui participeront à la COP21 à prendre en considération le rôle central des territoires pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, et les ont également invités à soutenir les mécanismes permettant de renforcer l'action locale.

Nous devons mettre davantage en avant ce que nous réalisons à Ivry. La COP21 nous offre une formidable opportunité pour sensibiliser nos concitoyens au développement durable. Je profite donc de cette intervention pour interpeller une nouvelle fois ma collègue adjointe à la communication sur l'importance de revaloriser la place attribuée au développement durable dans nos supports de communication de façon à ce que celui-ci soit clairement identifié et non disséminé et donc quelque peu invisible.

Enfin, les notions de partage d'expérience et de participation citoyenne sont des valeurs constitutives du concept de développement durable. La coopérative citoyenne doit donc voir le jour le plus rapidement possible pour que les acteurs locaux puissent s'y retrouver, échanger, co-construire des projets entre eux et en proposer à la municipalité.

Antoine de Saint Exupéry disait : "Nous n'avons pas hérité la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants." Très poétique, cette image n'en est pas moins lourde de sens. Nous devons nous montrer à la hauteur de cette responsabilité.

Je vous remercie de votre attention.